



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

Comité Syndical – Séance publique du 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars à 10h, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de l'Assemblée du Conseil Départemental de la Marne, 42 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, sur convocation qui lui a été adressé le 21 février 2023, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Pascal DESAUTELS, Président.

Nombre de délégués en exercice	59
Nombre de délégués présents	35

Nombres de votants	36
Nombre de pouvoir	1

Etaient présents :

Mme Muriel ARMANETTI, MM André CASTAGNA, Christophe CORBEAUX, Mme Annie COULON, MM Charles De COURSON, Denis FENAT, Bertrand FLORES, Jean-Pierre FORTUNE, Alain FRIQUOT, Pascal GARNOTEL (suppléant de M. Romain BONHOMME), Claude GERALDY, Jean-Michel GODRON, MM Claude GUICHON, Nicolas HABARE, Dominique HENIN, Mme Jeanne JACQUET, M. Pascal JEANNIOT, Mme Christiane LASSEAUX, MM Frédéric LEPAN, François MAINSANT, René MAIZIERES, Jean MARX, André MELLIER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Pascal PERROT, Claude PIQUARD, Eric PUJOL (suppléant de Mme Pascale CHEVALLOT), Guy RIFFE (suppléant de M. Thierry LEROUX), Bruno ROULOT, Philippe SALMON (suppléant de M. Francis BLIN), Jean-Pierre SCHANG, Patrick SIMON et Janick SIMONNET.

Etaient excusés :

MM Patrice BARRIER, Patrick BAUDOT, Francis BLIN, Bertrand BOILLY, Romain BONHOMME, Eric BOURGEOIS, Thierry BOUYE, Mmes Sabrina CARPENTIER, Pascale CHEVALLOT, MM Jean-Pierre COLPIN, Christophe CUIF, Noël DESCHAMPS, Eric FILAINE, Damien GIRARD, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, Christophe GUILLEMOT, Pierre LABAT, Antoine LEMAIRE, Thierry LEROUX, Mme Zabbaou LIMAN, M. Jean-Claude MAUDUIT, Mme Annie PERRARD, MM Cyril POINTUD, Jean-Pierre RONSEAUX, Sébastien VACELLIER et Yann VELLY.

Mme GUENET-NANSOT, excusée, a donné pouvoir à M. Alain FRIQUOT,

M. Christophe CORBEAUX a été nommé secrétaire de séance.

Les règles de quorum sont atteintes.

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il souhaite apporter des affaires supplémentaires à l'ordre du jour : le dépôt de demande de subvention à la Région Grand Est, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christian BRUYEN, Président du Conseil Départemental de la Marne pour le prêt de la salle de l'Assemblée.

Monsieur le Président informe les membres du Comité que les réunions de Commissions Locales d'Energies auront lieu dans les territoires du 17 au 21 avril 2023 et que plusieurs sujets sensibles seront abordés tels que l'augmentation des prix de l'énergie, notamment avec les contrats groupés. Le planning est présenté ci-dessous :

Date		Territoire	Lieu
Lundi 17 avril 2023	9h30	SERMAIZE LES BAINS	Salle Pierre Décorps à Sermaize les Bains
Lundi 17 avril 2023	14h30	VITRY LE FRANCOIS	Grand Salon, Hôtel de Ville de Vitry-le-François
Mardi 18 avril 2023	9h30	DORMANS	Salle de la Mairie de Montmort Lucy
Mardi 18 avril 2023	14h30	SEZANNE	Salle de la Femme sans Tête à Sézanne
Jeudi 20 avril 2023	9h30	SAINTE MENEHOULD	Salle du Conseil Communautaire à Suippes
Jeudi 20 avril 2023	14h30	REIMS secteur Est	Salle des Fêtes de Prunay
Jeudi 20 avril 2023	17h30	REIMS secteur Ouest	Pôle Champagne Vesle à Gueux
Vendredi 21 avril 2023	9h30	EPERNAY	Salle des Fêtes d'Oger à Blancs-Coteaux
Vendredi 21 avril 2023	14h30	CHALONS EN CHAMPAGNE	Salle des Fêtes de Saint Martin sur le Pré

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour comme suit :

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 15/12/2022**
- **Information du Président**
- **Administration Générale**
 - Tableau des effectifs et taux de promotion
 - Création du SPIC pour la production photovoltaïque
 - Marchés publics
- **Finances**
 - Reprises anticipées des résultats
 - Budgets Primitifs 2023
 - Provisions pour créances douteuses
 - Subventions d'équilibre vers les budgets annexes
- **Compétence Electricité :**
 - Programmation de travaux
 - Extensions de réseau
- **Compétence Eclairage Public :**
 - Programmation de travaux
 - Adhésion de nouvelles communes
- **Compétence IRVE**
 - IRVE et SDIRVE : point d'étape
- **Fond FEDER**
 - Dépôt de demandes de subvention
- **Questions diverses**

Délibération n° 01-23	Tableau des Effectifs au 1^{er} janvier 2023
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 8 mars 2022 par délibération n°09-22,

Considérant qu'il convient de mettre en conformité le tableau des effectifs avec l'évolution des recrutements, des emplois et des carrières, les modifications suivantes du tableau des effectifs sont présentées comme suit.

Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2023

Cadres ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée Hebdomadaire
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Hors classe	A	1	1	35H00
Ingénieur Principal	A	1	0	35 H 00
Ingénieur	A	1	0	35 H 00
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	2	35 H 00
Technicien Principal de 2ème classe	B	2	1	35 H 00
Technicien	B	3	2	35 H 00
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	35 H 00
Agent de Maîtrise	C	1	0	35 H 00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	0	35 H 00
Adjoint Technique	C	2	2	35 H 00
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial	A	1	0	35 H 00
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	35 H 00
Rédacteur Territorial	B	2	0	35 H 00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	8	8	35 H 00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	2	0	35 H 00
Adjoint Administratif	C	3	2	35 H 00
TOTAL		32	20	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

✓ Adopte le tableau des effectifs 2023.

Délibération n° 02-23	Taux de promotion
------------------------------	--------------------------

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que le tableau de fixation du taux de promotion, adopté initialement par délibération le 29 juin 2007 et modifié par délibération le 8 mars 2022, est proposé comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Taux (%)
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur Principal	Ingénieur Hors classe	100
Ingénieur	Ingénieur Principal	100
Technicien Principal de 2ème classe	Technicien Principal de 1ère classe	100
Technicien	Technicien Principal de 2ème classe	100
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	100
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	100
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	Attaché Principal	100
Rédacteur Principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	100
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2ème classe	100
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	100
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	100

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Adopte le tableau de fixation des taux de promotion.

Délibération n° 03-23	Création Budget M4 - Photovoltaïque
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur la Président

Monsieur le Président expose que l'installation de panneaux photovoltaïque implique la création d'un budget autonome. Cette activité a pour effet de générer des recettes sur la vente d'électricité d'où la nécessité de créer un budget annexe M4 « Photovoltaïque ».

En effet, l'activité de production et de distribution d'énergie est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) à part entière. Elle ne peut donc être retranscrite au sein du budget principal du syndicat.

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Le budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes et doit retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à l'activité.

La vente d'énergie effectuée par une collectivité territoriale demeure, au regard des dispositions légales, imposable de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Monsieur de COURSON demande si le SPIC sera assujéti à l'impôt sur les sociétés ainsi que la taxe sur les salaires.

Monsieur le Directeur lui répond que les SPIC le sont. Mais ce dernier ne devrait pas être très élevé vu le montant du chiffre d'affaires estimé. Pour la taxe sur les salaires, aucun salarié ne sera rattaché à ce budget.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant que l'activité de production d'électricité par les panneaux photovoltaïques intégrés, ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue une activité au sein d'un budget dédié

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Décide de créer un budget annexe soumis à la TVA dénommé « Photovoltaïque » pour l'exercice 2023,
- ✓ Décide d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4,
- ✓ Autorise le Président à signer tout document relatif à la création et à l'exécution de ce budget annexe.

Délibération n° 04-23	Avance remboursable du Budget principal 2023 vers le budget annexe Photovoltaïque
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur la Président

Monsieur le Président expose que :

Cette année 2023 correspond à la phase de lancement des travaux de l'installation photovoltaïque. Les dépenses devront être réglées avant la perception des subventions, avant la perception du produit de la vente d'électricité qui interviendra un an après la mise en service de l'installation et avant la récupération de TVA.

Il est proposé au comité syndical d'effectuer une avance de 250 000 € du budget principal vers le budget SPIC, qui sera inscrite au compte :

- 27638 « Autres créances immobilisées – Autres établissements publics » en dépenses sur le budget principal 2023,
- 1687 « Autres dettes » en recettes sur le budget annexe Photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Décide de réaliser une avance d'un montant de 250 000 € du budget principal vers le budget annexe « Photovoltaïque ».

	Marchés Publics
--	------------------------

Rapporteur : Monsieur la Président

Pour information et suite à la Commissions d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 2 mars à 9h, le Bureau Syndical réuni le même jour à 10h à validé, comme le permet la délibération 44-20 du 30 juillet 2020, les décisions de la CAO concernant les MAPA ci-dessous :

- **Commune de WITRY LES REIMS** : marché de vidéoprotection attribué à l'entreprise SCEE pour un montant de 115 259,93 € HT (dont un contrat de maintenance de 2 270 €/an sur 3 ans à la charge de la commune),
- **Commune de HAUSSIMONT** : marché de vidéoprotection attribué à l'entreprise INEO pour un montant de 51 990,07 € HT (dont un contrat de maintenance de 2 925.20 €/an sur 3 ans à la charge de la commune),
- **Commune de LOISY SUR MARNE** : marché de vidéoprotection attribué à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 74 875.20 € HT (dont un contrat de maintenance de 1 200 €/an sur 3 ans à la charge de la commune),
- **Commune de THIBIE** : marché de vidéoprotection attribué à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 45 302.40 € HT (dont un contrat de maintenance de 1 280 €/an sur 3 ans à la charge de la commune),

Délibération n° 05-23	Electrification Rurale – Reprise anticipée du résultat 2022 au budget primitif 2023
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant le vote de notre budget primitif.

Toutefois, l'instruction M14 et précisément l'article L23115 (alinéa 4) du CGCT permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2023 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2022.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2022,

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Il est proposé :

- de CONSTATER le résultat de l'exercice 2022
- de REPRENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2023 comme suit :

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2022	8 165 015,87 €
B / Résultat antérieur reporté	7 982 454,72 €
C / Résultat à affecter = A + B	16 147 470,59 €
Section d'investissement	
D / Résultat de l'exercice 2022	206 570,42 €
E / Résultat antérieur reporté	- 7 768 845,74 €
F / Résultat d'investissement = D + E	- 7 562 275,32 €
Restes à réaliser 2022 = RAR	- 1 019 585,14 €
G / Besoin de financement = F + RAR	- 8 581 860,46 €
Affectation anticipée du résultat 2022	
Report d'investissement (D - 001)	- 7 562 275,32 €
Affectation en réserves en investissement (R - 1068)	8 581 860,46 €
Report de fonctionnement (R - 002) = C - G	7 565 610,13 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve l'affectation, par anticipation, du résultat de l'exercice 2022.

Délibération n° 06-23	Eclairage Public – Reprise anticipée du résultat 2022 au budget primitif 2023
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant le vote de notre budget primitif.

Toutefois, l'instruction M14 et précisément l'article L23115 (alinéa 4) du CGCT permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2023 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2022.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2022,

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Il est proposé :

- de CONSTATER le résultat de l'exercice 2022
- de REPENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2023 comme suit :

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2022	823 164,10 €
B / Résultat antérieur reporté	- €
C / Résultat à affecter = A + B	823 164,10 €

Section d'investissement	
D / Résultat de l'exercice 2022	- 47 597,97 €
E / Résultat antérieur reporté	223 450,56 €
F / Résultat d'investissement = D + E	175 852,59 €
Restes à réaliser 2022 = RAR	- 620 690,49 €
G / Besoin de financement = F + RAR	- 444 837,90 €

Affectation anticipée du résultat 2022	
Report d'investissement (D - 001)	175 852,59 €
Affectation en réserves en investissement (R - 1068)	823 164,10 €
Report de fonctionnement (R - 002)	- €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve l'affectation, par anticipation, du résultat de l'exercice 2022.

Délibération n° 07-23	Aménagement Numérique – Reprise anticipée du résultat 2022 au budget primitif 2023
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant le vote de notre budget primitif.

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Toutefois, l'instruction M4 et précisément l'article R 221-48-1 et R 221-90-1 du CGCT permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2023 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2022.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2022,

Il est proposé :

- de CONSTATER le résultat de l'exercice 2022

- de REPRENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2023 comme suit :

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2022	15 330,83 €
B / Résultat antérieur reporté	- 19 601,12 €
C / Résultat à affecter = A + B	- 4 270,29 €

Section d'investissement	
D / Résultat de l'exercice 2022	- 3 053,78 €
E / Résultat antérieur reporté	486 983,13 €
F / Résultat d'investissement = D + E	483 929,35 €
Restes à réaliser 2022 = RAR	- €
G / Besoin de financement = F + RAR	483 929,35 €

Affectation anticipée du résultat 2022	
Report d'investissement (R - 001)	483 929,35 €
Affectation en réserves en investissement (R - 1068)	- €
Report de fonctionnement (D - 002) = C - G	- 4 270,29 €

Monsieur MELLIER demande quelle est la position de la Région quant à la rétrocession de cette compétence.

Monsieur le Président lui répond que les négociations avec la Région et LOSANGE sont au point mort car ni l'un ni l'autre ne souhaite reprendre les infrastructures développées par le SIEM dans le cadre des opérations de Montée en Débit (MED).

Monsieur PERROT souligne que, peut-être qu'avec le changement du Président de la Région, les négociations pourraient reprendre.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a un problème supplémentaire : la rétrocession de la compétence à la Région doit se faire après la rétrocession du patrimoine aux EPCI. Là encore, certaines intercommunalités sont bloquées d'un point de vue budgétaire.

Monsieur GUICHON, ancien président de la CC Côte de Champagne et Val de Saulx, intercommunalité concernée par la MED, précise que les négociations avec LOSANGE avait été interrompues car l'entreprise veut bien reprendre le Réseau d'Intérêt Privé (RIP) mais gratuitement.

Monsieur De COURSON ajoute que, puisque LOSANGE utilise déjà une partie des infrastructures déployées par le SIEM (98 km sur les 186 km), il faut trouver une solution. Il propose qu'une délibération soit prise lors de cette séance pour mandater le Président du SIEM d'agir au nom des membres du Comité Syndical pour trouver une solution avec le Président de la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve l'affectation, par anticipation, du résultat de l'exercice 2022.

Délibération n° 08-23**Electrification Rurale – Budget primitif 2023 – Budget Principal**

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente en charge des finances

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget principal primitif 2023.
Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

La section de fonctionnement

DEPENSES BP 2023		RECETTES BP 2023	
Dépenses réelles	5 409 269,13 €	Recettes réelles	18 262 622,13 €
011 - Charges à caractère général	1 036 704,00 €	013 - Atténuation de charges	2 100,00 €
012 - Charges de personnel	992 756,00 €	70 - Produits des services, du domaine et des ventes - Travaux	396 400,00 €
022 - Dépenses imprévues	100 000,00 €	73 - Impôts et taxes	5 220 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	160 767,00 €	74 - Dotations et participations	75 400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 810 628,13 €	75 - Autres produits de gestion courante	5 000 002,00 €
68 - Dotations aux provisions pour dépréciations	308 414,00 €	76 - Produits financiers	55,00 €
		77 - Produits exceptionnels	3 055,00 €
		78 - Produits financiers	255 220,00 €
		Résultat de fonctionnement anticipé 2022	7 565 610,13 €
Dépenses d'ordre	13 108 573,00 €	Recettes d'ordre	255 220,00 €
042 - Opérations ordres entre sections	256 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	12 852 573,00 €		
TOTAL Fonctionnement	18 517 842,13 €	TOTAL Fonctionnement	18 517 842,13 €

La section d'investissement

Dépenses réelles	25 298 409,65 €	Recettes réelles	19 752 111,97 €
020 - Dépenses imprévues	60 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 581 860,46 €
13 - Subventions d'investissement	134 897,00 €	13 - Subventions d'investissement	4 843 380,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	605 500,00 €		
204 - Subventions d'équipements	330 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	16 571 556,00 €		
Dont 21534 - réseaux d'électrification	15 676 890,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	250 000,00 €		
45 - Opérations sous mandat - Dépenses	4 800 000,00 €	45 - Opérations sous mandat - Recettes	4 800 000,00 €
Restes à réaliser 2022	2 546 456,65 €	Restes à recouvrer 2022	1 526 871,51 €
Solde d'exécution anticipé 2022	7 562 275,32 €		
Dépenses d'ordre	- €	Recettes d'ordre	13 108 573,00 €
		040 - Opérations ordres entre sections	256 000,00 €
		021 - Virement de la section d'investissement	12 852 573,00 €
TOTAL Investissement	32 860 684,97 €	TOTAL Investissement	32 860 684,97 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

✓ Adopte le budget primitif 2023.

Délibération n° 09-23	Eclairage Public – Budget primitif 2023 – Budget Annexe
------------------------------	--

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente en charge des finances

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget primitif 2023 pour le budget annexe de l'Eclairage Public.

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

La section de fonctionnement

DEPENSES BP 2023		RECETTES BP 2023	
Dépenses réelles	2 019 116,00 €	Recettes réelles	4 281 521,79 €
011 - Charges à caractère général	2 012 000,00 €	74 - Dotations et participations	1 565 511,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 116,00 €	77 - Produits exceptionnels	2 716 010,79 €
Dépenses d'ordre	3 452 405,79 €	Recettes d'ordre	1 190 000,00 €
042 - Opérations ordres entre sections	1 800 000,00 €	042 - Opérations ordres entre sections	1 190 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 652 405,79 €		
TOTAL Fonctionnement	5 471 521,79 €	TOTAL Fonctionnement	5 471 521,79 €

La section d'investissement

Dépenses réelles	12 034 953,27 €	Recettes réelles	9 772 547,48 €
13 - Subventions d'investissement	70 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 443 163,11 €
21 - Immobilisations corporelles	10 071 957,00 €	13 - Subventions d'investissement	6 881 226,00 €
Restes à réaliser 2022	1 892 996,27 €	Restes à recouvrer 2022	1 272 305,78 €
		Solde d'exécution anticipé 2022	175 852,59 €
Dépenses d'ordre	1 190 000,00 €	Recettes d'ordre	3 452 405,79 €
040 - Opérations ordres entre sections	1 190 000,00 €	040 - Opérations ordres entre sections	1 800 000,00 €
	- €	021 - Virement de la section d'investissement	1 652 405,79 €
TOTAL Investissement	13 224 953,27 €	TOTAL Investissement	13 224 953,27 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

✓ Adopte le budget primitif 2023 pour le budget annexe de l'Eclairage Public.

Délibération n° 10-23	Aménagement Numérique – Budget primitif 2023 – Budget Annexe
------------------------------	---

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente en charge des finances

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget primitif 2023 pour le budget annexe de l'Aménagement Numérique.

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

La section d'exploitation

DEPENSES BP 2023		RECETTES BP 2023	
Dépenses réelles	140 425,29 €	Recettes réelles	134 617,29 €
Résultat anticipé 2022	4 270,29 €		
011 - Charges à caractère général	136 150,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	87 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	77 - Produits exceptionnels	47 617,29 €
Dépenses d'ordre	200 250,00 €	Recettes d'ordre	206 058,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	200 250,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	206 058,00 €
TOTAL Fonctionnement	340 675,29 €	TOTAL Fonctionnement	340 675,29 €

La section d'investissement

Dépenses réelles	10 000,00 €	Recettes réelles	483 929,35 €
23 - Immobilisations en cours	10 000,00 €	Résultat anticipé 2022	483 929,35 €
Dépenses d'ordre	206 058,00 €	Recettes d'ordre	200 250,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	206 058,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	200 250,00 €
TOTAL Investissement	216 058,00 €	TOTAL Investissement	684 179,35 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Adopte le budget primitif 2023 pour le budget annexe de l'Aménagement Numérique.

Délibération n° 11-23	Photovoltaïque – Budget primitif 2023 – Budget Annexe
------------------------------	--

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente en charge des finances

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget primitif 2023 pour le budget annexe Photovoltaïque.

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

La section d'exploitation

DEPENSES BP 2023		RECETTES BP 2023	
Dépenses réelles	55 000,00 €	Recettes réelles	55 000,00 €
011 - Charges à caractère général	54 995,00 €	77 - Produits exceptionnels	55 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €		
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL Fonctionnement	55 000,00 €	TOTAL Fonctionnement	55 000,00 €

La section d'investissement

Dépenses réelles	250 000,00 €	Recettes réelles	250 000,00 €
20 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €	16 - Emprunts & dettes assimilées	250 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	245 000,00 €		
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL Investissement	250 000,00 €	TOTAL Investissement	250 000,00 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Adopte le budget primitif 2023 pour le budget annexe Photovoltaïque.

Délibération n° 12-23	Electrification Rurale - Provisions pour créances douteuses
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2321-9 (29) et R. 2321-2 (3),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié,

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, l'instruction M14 prévoit la constitution de provisions pour dépréciation des comptes de redevables.

Les créances douteuses constituent une dépense obligatoire, qui vise la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé de constituer une telle provision au regard des montants proposés.

Il est donc proposé au comité syndical la comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires par l'utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Ainsi, sur la base des créances restant à recouvrer, le stock de provisions à constituer sera de 308 414,13 euros sur le budget principal 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve l'inscription budgétaire présentée ci-dessus.

Délibération n° 13-23	Electrification Rurale - Versement d'une subvention d'équilibre vers les budgets annexes
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que :

Comme le prévoit le budget primitif 2023 du budget principal, il convient d'apporter un complément de financement aux différents budgets annexes.

Le montant de la subvention 2023 se chiffre ainsi à 2 808 628,08 € et se répartit de la manière suivante :

Budget principal	Dépenses de fonctionnement - Article 6748	- 2 716 010,79 €
Budget annexe EP	Recette de fonctionnement - Article 774	+ 2 716 010,79€

Budget principal	Dépenses de fonctionnement - Article 67442	- 92 617,29 €
Budget annexe AN	Recette de fonctionnement - Article 774	+ 37 617,29€
Budget annexe PV	Recette de fonctionnement - Article 774	+ 55 000,00 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Le versement de ces sommes interviendra dans la mesure où les budgets annexes réalisent les dépenses et recettes prévues. Dans le cas contraire, elles pourront être réduites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes.

Délibération n° 14-23	Electrification rurale – Programmation de travaux
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que la liste détaillée des opérations proposées ci-dessous correspond à une première proposition de programmation de travaux. Elle est conforme à notre capacité d'investissement pour l'année 2023. Une seconde programmation, en juin, permettra de réajuster, le cas échéant, cette liste tant sur le nombre que sur les montants d'investissement.

- Effacement de réseaux BT/HTA

Lot	Communes	Projet	Total HT
1	AMBONNAY	Place Barancourt et rue du Château	55 000,00 €
	AY CHAMPAGNE	Rue Henri Henrion (coordonné ENEDIS)	96 000,00 €
	BASLIEUX LES FISMES	Rue de Lorraine	51 000,00 €
	CHALONS SUR VESLE	Rues de la Garenne, Vieille Voie et Charles de Gaulle	102 000,00 €
	CHAMPILLON	Rue Pasteur 1er trimestre	141 000,00 €
	CHAMPLAT ET BOUJACOURT	Rue de la Ferme	34 000,00 €
	CRUGNY	Rue du Lavoir	61 500,00 €
	CUCHERY	Hameau d'Orcourt	242 000,00 €
	FISMES	Rue Cave Labbé FIN D'ANNEE	92 000,00 €
	GERMAINE	Rue des Prés Droits	34 500,00 €
	JONCHERY SUR VESLE	Rue Marius Lanet et rue Blanche Simon	123 000,00 €
	LA NEUVILLE AUX LARRIS	Rues de l'église et du Tambour	265 000,00 €
	MAGNEUX	Rue Blanchon	49 500,00 €
	PROUILLY	Chemin Neuf	44 500,00 €
	SARCY	Rue des Marolles	19 500,00 €
	ST GILLES	BT et HTA RD29	300 000,00 €
	VANDEUIL	Antenne HTA	200 000,00 €
Total 1			1 910 500,00 €
2	BINSON ET ORQUIGNY	Rue Blanche - 2ème Tranche	186 000,00 €
	COIZARD JCHES	Rue Saint Amand (RD n°45)	80 000,00 €
	CORRIBERT	RD n°18	61 000,00 €
	CORROBERT	Rues de la Dhuy (RD 623)	69 000,00 €
	CUMIERES	Quai de Marne et rue Dessaint	232 000,00 €
	DORMANS	Rue Saint Martin	38 000,00 €
	EPERNAY	Rue des Minimes	48 000,00 €
		Rue des Rocherets - 1ère Tranche	188 000,00 €
		Rue du Moulin Brûlé	64 000,00 €
		Rue Villebois Mareuil	76 000,00 €
	LE BREUIL	Ferme de Molignon	44 000,00 €
	MARDEUIL	Rue du Marronnier	47 000,00 €
	MAREUIL EN BRIE	Allée des Écossières (RD 11)	565 000,00 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

	OIRY	Quartier de la Gare	33 000,00 €
	TREFOLS	Rue de la Bûche (RD n°47)	404 000,00 €
	VERNEUIL	Rues Marquet et de la Motte	76 000,00 €
Total 2			2 211 000,00 €
3	ALLEMANCHE	Hameau de Soyer	104 000,00 €
	ANGLUZELLES	rues des la Garenne (RD209) et de l'Eglise	120 000,00 €
	CONNANTRAY	Route de Mailly (RD n°48)	199 000,00 €
	ESCLAVOLLES LUREY	Rue de Bourgogne (RD n°51)	136 000,00 €
	FAUX FRESNAY	Rue de la Poste	102 000,00 €
		Rue des Étangs	20 000,00 €
	LINTHELLES	Rues de Sézanne (RD353), de Linthes et de l'Eglise	325 000,00 €
	MARIGNY	Rues des Hautes, de la Superbe et du Moulin	100 000,00 €
	REVEILLON	Rue du 58 ème R.A.	60 000,00 €
	SAUDOY	Rue du Plessis (RD453)	40 000,00 €
	ST JUST SAUVAGE	Rue du Stade	24 000,00 €
	ST LOUP	Grande Rue, Rue de l'Ecole et Rue de Péas	83 000,00 €
		Rue Saint Servais, Ruelle du Clos et Grande Rue	99 000,00 €
Total 3			1 412 000,00 €
4	AIGNY	route de Châlons	72 000,00 €
	AULNAY SUR MARNE	Rue des Muraux	98 000,00 €
	BLANCS-COTEAUX	Impasse de l'Arquebuse (VERTUS)	22 000,00 €
		Rue de la Berle (VOIPREUX)	75 000,00 €
	CHAMPIGNEUL		
	CHAMPAGNE	Rue de Vertus	75 000,00 €
	CLAMANGES	Rue du Midi	150 000,00 €
	MATOUQUES	Lotissement des Murots	115 000,00 €
	MOSLINS	Rues de la Violetterie et de Morangis	70 000,00 €
	RECY	Rues de Châlons, des Moulins et de la Bacuterie	170 000,00 €
	ST MARD LES ROUFFY	Rue des Moissons	28 000,00 €
	ST MEMMIE	Avenue Jacques Simon	80 000,00 €
	VAL DES MARAIS	Rues des Ormes et de la Maillaterie (Aulnay Aux Planches)	69 000,00 €
	VILLESENEUX	rue jean Brion	49 000,00 €
	VOUZY	Place de la Mairie	20 000,00 €
Total 4			1 093 000,00 €
5	BASSUET	rue Ernest Haudos	33 000,00 €
	CHEPPES LA PRAIRIE	Rue Georges d'Amboise 2ème Tranche	108 000,00 €
	CHEPY	Ancienne route nationale 1ère Tranche	160 000,00 €
		Effacement de réseaux ancienne route national tranche 2	65 000,00 €
		Effacement de réseaux ancienne route national tranche 3	83 000,00 €
	ECURY SUR COOLE	rue de Châlons 2ème Tranche	108 000,00 €
	LISSE EN CHAMPAGNE	HTA	30 000,00 €
	MERLAUT	Rues de la Mairie et Bermont	103 000,00 €
	PARGNY SUR SAULX	rue Basse et rue du Centre	98 000,00 €
		rue de la Providence	66 000,00 €
	SAPIGNICOURT	Rue des Hamelins	39 000,00 €
	SOGNY EN L'ANGLE	Rue Principale - 2ème tranche	74 000,00 €
	ST LUMIER EN CHAMPAGNE	rue des Cugnots	72 000,00 €
	VAUCLERC	rue Michel Simon	228 000,00 €
	VESIGNEUL SUR MARNE	Route de Châlons (RD 60)	68 000,00 €
	VITRY LA VILLE	RD2	67 000,00 €
Total 5			1 402 000,00 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Lot	Communes	Projet	Total HT
6	BLACY	Rues des Tilleuls et rue Bergeron	65 000,00 €
	ECRIENNES	rue fontaine et RD58	122 000,00 €
	HAUSSIGNEMONT	Rue du Stade et Chemin Noir	86 000,00 €
	HEILTZ LE HUTIER	rue de la Fontaine et rue de la Gravière	68 000,00 €
	HUIRON	rue Glapigny et rue St Claude	69 000,00 €
	LIGNON	Grande Rue	29 000,00 €
	LUXEMONT ET VILLOTTE	lieu-dit "le bail Corbert"	89 000,00 €
	MAISONS EN CHAMPAGNE	rue du Han avec route de Sompuis	115 000,00 €
	SOMPUIS	ruelle du Moutier et de Trouan	48 000,00 €
	THIEBLEMONT	Grande Rue	360 000,00 €
Total 6			1 051 000,00 €
7	CERNAY EN DORMOIS	Rue de la Porte et route de Vouziers	104 000,00 €
	DAMPIERRE LE CHÂTEAU	Rue d'Astenois RD 65	68 000,00 €
	DOMMARTIN DAMPIERRE	Lieu-dit Dampierre	130 000,00 €
	GIVRY EN ARGONNE	Rue de l'Argonne (RD 54)	240 000,00 €
	LA NEUVILLE AU PONT	rue du vivier	25 000,00 €
	MOIREMONT	Grande Rue	88 000,00 €
	SOMME TOURBE	ruelle des Près	25 000,00 €
	SOMMEPY TAHURE	Rue Basse	32 000,00 €
	ST JEAN SUR TOURBE	Chemin des Haies	72 000,00 €
Total 7			784 000,00 €
8	BAZANCOURT	Dépose poste cabine haute "CHAMPAGNE ARDENNE"	
	BEAUMONT SUR VESLE	Rue de Verzy	73 200,00 €
	BRIMONT	Rue Pasteur	147 000,00 €
	CORMICY	Rues du Thomois et Prieuré	152 000,00 €
	LAVANNES	Rue Chefossez (RD30)	112 500,00 €
	MERFY	Grande rue - 1ère Tranche	192 500,00 €
		Rue de Maco	140 000,00 €
	ST ETIENNE SUR SUIPPE	Rue de la Gare	54 000,00 €
	VERZENAY	Rue de Beaumont	22 980,00 €
	VILLERS ALLERAND	Hameau de Montchenot RD 951	700 000,00 €
		Avenue du Général de Gaulle, Place du Champ de Foire	
	WARMERIVILLE	et Rue du Gué Picard	326 600,00 €
	WITRY LES REIMS	Boulevard Pasteur	80 000,00 €
Total 8			2 000 780,00 €
9	CERNAY LES REIMS	Rue Colbert	113 000,00 €
	PRUNAY	Rue Godon Vasnier	185 680,00 €
	REIMS	Place Max Rousseaux	73 500,00 €
		Rue Gonzalle	106 280,00 €
		Rue Maldan (entre Gêruzez et Henrot)	94 000,00 €
		Rues Ampère et Pasteur (NEUVILLETTE)	173 250,00 €
	ST BRICE COURCELLES	Rue Sorbon	38 500,00 €
		Rues du Canal et de la Neuville	105 000,00 €
	TINQUEUX	Rue Romain Roland, de la Haute Borne et Guy Mocquet	334 000,00 €
Total 9			1 223 210,00 €
Total travaux d'effacement			13 087 490,00 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

- Sécurisation de réseaux BT

Lot	Communes	Projet	Total HT
1	AY CHAMPAGNE	Rue du Cimetière et Route d'Epernay à BISSEUIL	170 000,00 €
Total 1			170 000,00 €
2	CUIS	Rue du Général Leclerc	38 000,00 €
Total 2			38 000,00 €
3	LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	Rue du Gl Dusollier, place de l'Eglise, rue des Tuileries	157 000,00 €
	ST JUST SAUVAGE	Rue du Maréchal Leclerc	75 000,00 €
Total 3			232 000,00 €
4	BLANCS-COTEAUX	Chemin de Loisy (VERTUS)	37 000,00 €
	COMPERTRIX	Rue Pasteur et Route de Blacy	135 000,00 €
	ST MEMMIE	Avenue Jacques Simon	265 000,00 €
Total 4			437 000,00 €
6	COURDEMANGES	Grande Rue	38 000,00 €
	ORCONTE	rue Emile Chavot	65 000,00 €
Total 6			103 000,00 €
7	COURTEMONT	Impasse des Marronniers	35 000,00 €
	SOMME SUIPPE	Rues du Cimetière, du Lt Delpech	106 000,00 €
	SOMMEPY TAHURE	Rue Basse	102 000,00 €
	STE MARIE A PY	Rue Dava	32 000,00 €
Total 7			275 000,00 €
8	BAZANCOURT	Rue de la Paix	141 900,00 €
	PONTFAVERGER	Rue de l'Eglise Saint Médard	58 000,00 €
Total 8			199 900,00 €
9	TINQUEUX	Rues lamartine et Boutreaux	189 500,00 €
Total 9			189 500,00 €
Total travaux de sécurisation			1 644 400,00 €

- Renforcement de réseaux BT/HTA

Lot	Communes	Projet	Total HT
1	CHAMPILLON	Poste "Henri Martin"	53 000,00 €
Total 1			53 000,00 €
2	FROMENTIERES	Poste "Bourg"	175 000,00 €
Total 2			175 000,00 €
3	MŒURS VERDEY	Poste "Mœurs Verdey"	104 000,00 €
	PLEURS	au Poste "Les Barbiers"	42 000,00 €
		Poste "Les Mérisiers"	2 000,00 €
Total 3			148 000,00 €
4	CONDE SUR MARNE	Poste "Chavignaud"	58 000,00 €
Total 4			58 000,00 €
5	BETTANCOURT LA LONGUE	Grande rue au poste "Barabant"	106 000,00 €
	VOUILLERS	"poste village"	105 000,00 €
Total 5			211 000,00 €
Total Travaux de renforcement			645 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées,
- ✓ Autorise le Président à signer les différents actes et ordre de service devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.
- ✓

Délibération n° 15-23	Electrification Rurale – Extension de moins de 30 000 €
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que lors du Comité syndical 30 juillet 2020, celui-ci, par délibération n°43-20, a donné pouvoir au Président pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Pour information, voici la liste des opérations qui ont été commandées :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
ATHIS	Rue des Charmilles	9 114,53 €
BASLIEUX SOUS CHATILLON	Rue de la Clayette	25 500,00 €
BIGNICOURT SUR SAULX	Rue de la Vierge	5 688,00 €
BRANSCOURT	Extension de réseau Rue du Faubourg	7 370,16 €
CERNAY EN DORMOIS	RD 982 pour l'alimentation d'un surpresseur	3 598,00 €
CHALONS SUR VESLE	Rue de la Garenne	5 699,63 €
CHÂTRICES	Lieu-dit Devant Epinay pour une antenne SFR	4 338,00 €
COURCEMAIN	Rue des Hauts	6 603,55 €
GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	Chemin des Fontaines	24 000,00 €
JUVIGNY	Rue du Château Mouchy	11 845,32 €
LA CHAPELLE SOUS ORBAIS	Rue Principale pour alimenter une Antenne FREE	24 448,10 €
LE MESNIL SUR OGER	Alimentation d'une Antenne Orange "Les Patis"	25 223,41 €
PLIVOT	Rue des Caves	8 718,34 €
RECY	ZA Chanteraine - 2ème Tranche	15 260,87 €
SERMIERS	Chemin rural des Ruisseaux	6 270,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Prend acte et valide la liste des extensions de réseaux de moins de 30 000 €.

Délibération n° 16-23	Electrification Rurale – Extension de plus de 30 000 €
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont à réaliser. Le comité syndical est amené à délibérer sur leur programmation :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
ANGLUZELLES ET COURCELLES	Rue de la Garenne	55 217,52 €
BUSSY LETTREE	Extension pour une borne IRVE	59 600,00 €
BLANCS-COTEAUX (OGER)	Rue des Garennes	84 900,00 €
CERNAY LES REIMS	Lotissement de 25 parcelles "Le Clos des Tilleuls"	39 100,00 €
CHOUILLY	CR dit de l'Armée pour une Antenne ORANGE	39 500,00 €
ÉTOGES	Lieu-Dit "Les Grands Près"	44 796,19 €
LAVANNES	Rue Neuve	67 100,00 €
LOISY SUR MARNE	Chemin de la Haute Voie	47 000,00 €
MAISONS EN CHAMPAGNE	Rue de Sompuis pour une antenne FREE	37 000,00 €
MONCETZ LONGEVAS	Lotissement "La Gravelotte"	49 200,00 €
TRIGNY	CRNA station	42 000,00 €
SAINT QUENTIN SUR COOLE	Pour un silo SCEA Million RD4	49 000,00 €
VAL DE VIERE	Lieu-dit "Devant Bayart"	49 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des extensions présentée ci-dessus,
- ✓ Autorise Président à signer les différents actes et ordre de service devant intervenir pour leur réalisation.

Délibération n° 17-23	Eclairage Public – Programmation de travaux
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2023.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond aux 4 programmes suivants :

- **EP sur opérations programmées en ER** : travaux suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».
- **Extension** : travaux demandés par les communes pour améliorer la visibilité nocturne.
- **Renouvellement BF** : changement des luminaires équipés d'ampoule Fluo Ballon.
- **Modernisation** : opérations de remplacement de luminaires SHP par des leds, investissement sur des armoires de commandes ...

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

○ Travaux EP sur opérations programmées en ER

Lot	Communes	Projet	Total HT
1	AMBONNAY	Place Barancourt/rue du château/rie de Bouzy	13 500,00 €
	AY CHAMPAGNE (mareuil sur ay - bisseuil)	Route d'Epernay et rue du Cimetière à BISSEUIL	35 000,00 €
		Rue Henri Henrion	17 500,00 €
	BASLIEUX LES FISMES	Rue de Lorraine	13 500,00 €
		Rues de la Garenne, Vieille Voie et Charles De	
	CHALONS SUR VESLE	Gaulle	43 000,00 €
	CHAMPILLON	Poste "Henri Martin"	15 000,00 €
		Rue Pasteur	25 000,00 €
	CHAMPLAT ET BOUJACOURT	rue de la Ferme	14 000,00 €
	CRUGNY	Rue du Lavoir	24 500,00 €
	CUCHERY	Hameau d'Orcourt	51 095,00 €
	FISMES	Rue Cave Labbé	24 000,00 €
	GERMAINE	Rue des Près Droits	8 000,00 €
	JONCHERY SUR VESLE	Rues Mariux Lanet et Blanche Simon	30 000,00 €
	LA NEUVILLE AUX LARRIS	Rues de l'Eglise et du Tambour	74 000,00 €
	MAGNEUX	Rue Blanchon	22 000,00 €
	PROUILLY	Chemin Neuf	11 755,72 €
	SARCY	Rue des Marolles	14 000,00 €
	ST GILLES	BT et HTA RD 29	60 000,00 €
	TOURS-SUR-MARNE	Rue Basse du Fauboug (rue du Château)	12 800,00 €
Total 1			508 650,72 €
2	BINSON ET ORQUIGNY	Rue Blanche	55 000,00 €
	COIZARD JOCHES	Rue Saint Amand	31 000,00 €
	CORRIBERT	RD18	49 000,00 €
	CORROBERT	Rues de la Dhuys (RD623)	17 500,00 €
	CUMIERES	Quai de la Marne et rue Dessaint	46 000,00 €
	DORMANS	Rue St Martin	2 800,00 €
	LE BREUIL	Ferme de Molignon	- €
	MARDEUIL	Rue du Marronnier	14 000,00 €
	MAREUIL EN BRIE	Allée des Ecosières	70 000,00 €
	VERNEUIL	Rue Marquet et de la Motte	25 000,00 €
Total 2			310 300,00 €
3	ANGLUZELLES	Rues de la Garenne et de l'Eglise	51 000,00 €
	CONNANTRAY	Route de Mailly	87 000,00 €
	CORROY	Rue des Courdriers	25 724,69 €
	ESCLAVOLLES LUREY	Rue de Bourgogne	45 000,00 €
	FAUX FRESNAY	Rue de la Poste	35 000,00 €
		Rue des Etangs	7 200,00 €
	LINTHELLES	Rues de Sézanne, de Linthes et de l'Eglise	90 000,00 €
	MARIGNY	Rues des Hauts, de la Suberbe et du Moulin	43 000,00 €
	REVEILLON	Rue du 58ème RA	19 000,00 €
	SAUDOY	Rue du Plessis	19 000,00 €
	ST JUST SAUVAGE	Rue du Maréchal Leclerc	18 500,00 €
		Rue du Stade	7 500,00 €
	ST LOUP	Toute la commune	90 260,00 €
Total 3			538 184,69 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Lot	Communes	Projet	Total HT
4	AULNAY SUR MARNE	rue des Muraux	19 000,00 €
	BLANCS COTEAUX	Impasse de l'Arquebuse à vertus	11 000,00 €
		Rue de la Berle à voipeux	9 500,00 €
	CLAMANGES	Rue du Midi	40 000,00 €
	MATOUQUES	Lotissement des Murots	24 000,00 €
	MOSLINS	Rue de la Violetterie et de Morangis	45 000,00 €
	RECY	Rues de Châlons, des Moulins et de la Bacuterie	53 000,00 €
	ST MARD LES ROUFFY	Rue de Champagne -rue des Moissons	11 000,00 €
	ST MEMMIE	Avenue J Simon	24 000,00 €
		Avenue J Simon Fils nus	79 000,00 €
	VAL DES MARAIS	Rues des Ormes et de la Maillaterie	22 000,00 €
	VILLESENEUX	Rue Jean Brion	17 000,00 €
	VOUZY	Place de la Mairie	3 000,00 €
Total 4			357 500,00 €
5	BASSUET	Rue Ernest Haudos	11 000,00 €
	BETTANCOURT LA LONGUE	Grande rue au poste Barabant	28 000,00 €
	PARGNY SUR SAULX	Rue Providence	20 000,00 €
		Rues Basse et du Centre	20 000,00 €
	SAPIGNICOURT	Rue des Hamelins	11 000,00 €
	SOGNY EN L'ANGLE	Rue de Vanault et rue Principale	54 215,00 €
	ST AMAND SUR FION	Rue Bourlier	15 555,59 €
	ST LUMIER EN CHAMPAGNE	Rue des Cugnots	18 000,00 €
	VAUCLERC	rue Michel Simon	49 000,00 €
	VAVRAY LE GRAND	Rue Basse	15 767,91 €
	VESIGNEUL SUR MARNE	Route de Châlons	20 000,00 €
	VOUILLERS	Rue du Gué poste "Village"	16 000,00 €
Total 5			278 538,50 €
6	BLACY	Rue des Tilleuls et rue Bergeron	20 000,00 €
	COURDEMANGES	Grande rue	11 000,00 €
	ECRIENNES	RueFontaines et RD58	44 000,00 €
	HAUSSIGNEMONT	Rue du Stade et chemin Noir	31 000,00 €
	HEILTZ LE HUTIER	Rue de la Fontaine et rue de la Gravière	15 000,00 €
	HUIRON	Rues Glabitzgny et rue St Claude	22 000,00 €
	LARZICOURT	Rue des Dames	14 430,17 €
	LIGNON	Grande rue	12 000,00 €
	LUXEMONT ET VILLOTTE	Lieu-dit "Le bail Corbert"	20 000,00 €
	MAISONS EN CHAMPAGNE	Rue du Han avec route de Sompuis	41 000,00 €
	ORCONTE	Rue Emile Chavot	20 000,00 €
	SOMPUIS	Ruelle du Moutier et de Trouan	18 000,00 €
	THIEBLEMONT	Grande rue	78 000,00 €
Total 6			346 430,17 €
7	CERNAY EN DORMOIS	Rue de la Porte et route de Vouziers	33 500,00 €
	COURTEMONT	Impasse des Marroniers	5 000,00 €
	CUPERLY	Ruelle Mathieu	5 389,37 €
	DAMPIERRE LE CHÂTEAU	Rue d'Astenois RD 65	25 000,00 €
	DOMMARTIN DAMPIERRE	Lieu dit Dampierre	45 000,00 €
	GIVRY EN ARGONNE	Rue de l'Argonne	41 000,00 €
		Ruelle Loison et rue Delacroix	19 609,02 €
	LA NEUVILLE AU PONT	Rue du Vivier	9 000,00 €
	MOIREMONT	Grande rue (rue basse)	36 000,00 €
	SOMME TOURBE	Ruelle des Prés	8 500,00 €
	ST JEAN SUR TOURBE	Chemin des Haies	9 100,00 €
	STE MARIE A PY	Rue Dava	7 000,00 €
Total 7			244 098,39 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

8	BAZANCOURT	Rue de la Paix	37 000,00 €
	BEAUMONT SUR VESLE	Rue De Verzy	26 000,00 €
	BRIMONT	Rue Pasteur	30 000,00 €
	CORMICY (GERNICOURT)	Rues du Thomois et Prieuré	55 000,00 €
	LAVANNES	Rue Chefossez (RD30)	36 000,00 €
	LUDES	Rues du Réservoir, de la Liberté, Pasteur et Dérodé	22 500,00 €
	MERFY	Grande rue	30 000,00 €
		Rue de Maco	
	PONTFAVERGER	Rue de l'Eglise Saint Médard	31 000,00 €
	ST ETIENNE SUR SUIPPE	Rue de la Gare	17 000,00 €
	VERZENAY	Rue de Beaumont	19 000,00 €
	VILLERS ALLERAND	Hameau de Montchenot RD951	85 000,00 €
		Avenue du Général De Gaulle, Place du Champ de	
	WARMERIVILLE	Foire	135 000,00 €
	WITRY LES REIMS	Boulevard Pasteur	14 500,00 €
Total 8			538 000,00 €
Total travaux EP sur opérations programmées en ER			3 121 702,47 €

○ **Programme Extension**

Lot	Communes	Projet	Total HT
1	AVENAY VAL D'OR	Gare	4 000,00 €
	AY CHAMPAGNE (Mareuil sur Ay - Bisseuil)	MAREUIL - ZAC des Arpents	2 500,00 €
	BOUZY	Place des Maronniers (mise en sécurité des écoles)	16 860,00 €
Total 1			23 360,00 €
2	BOURSAULT	Ruelle du Grand Clos	11 500,00 €
	BRUGNY VAUDANCOURT	RD 951 _ route Nationale	10 000,00 €
	LES ISTRES-ET-BURY	Route de Plivot	1 100,00 €
Total 2			22 600,00 €
3	BARBONNE FAYEL	Promenade du Couchant	11 500,00 €
		Promenade du Midi	11 500,00 €
		Rue de l'enfer	11 500,00 €
	CONFLANS SUR SEINE	Aménagement centre village - installation de candélabre led	15 500,00 €
		Rue du Port (installation d'une crosse Led sur poteau existant)	1 200,00 €
Total 3			51 200,00 €
4	ST MARD LES ROUFFY	Rue des Moissons	6 235,00 €
	THIBIE	Rue de Champigneul (1) Rue de Chenier (1) Voie n°6 de Chenier à Thibie(1) Route de Pocancy(1) RD (2)	25 000,00 €
Total 4			31 235,00 €
5	ST MARTIN AUX CHAMPS	Rue de derrière l'église	6 000,00 €
Total 5			6 000,00 €
6	CLOYES SUR MARNE	44 rue St Louvent	5 000,00 €
	LA CHAUSSEE SUR MARNE	Chemin de la Mairie	6 000,00 €
	MAISONS EN CHAMPAGNE	Petite voie de sompuis	8 624,88 €
	PRINGY	Ruelle Picard	6 000,00 €
	SOMPUIS	Ruelle Prieux	27 545,00 €
	THIEBLEMONT	Zone Artisanale	5 000,00 €
Total 6			58 169,88 €
7	DOMMARTIN VARIMONT	rue de Châlons sur marne	11 500,00 €
	LA NEUVILLE AU PONT	Lieu dit Pont à L'isle	8 000,00 €
	LE VIEIL DAMPIERRE	Rue du Lavoir	9 000,00 €
Total 7			28 500,00 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

8	BOURGOGNE - FRESNE	Rue de Loivre	4 810,00 €
	CORMICY (GERNICOURT)	Rue du Petit Guyencourt (Maison des Associations)	16 640,00 €
	LES MESNEUX	Rue de Sacy	20 000,00 €
	NOGENT L'ABBESSE	Rue du Moulin	32 740,00 €
	POMACLE	Chemin des Remparts	81 430,00 €
		Rue Borniet	4 400,00 €
		Rue de la Gare	5 400,00 €
	POUILLON	Chemin des Marais	5 290,00 €
	THIL	Rue du Clos de l'arbre	3 700,00 €
Total 8			174 410,00 €
Total travaux d'extension			395 474,88 €

○ **Programme renouvellement BF**

Lot	Communes	Projet	Total HT
2	MONTMIRAIL	diverses rues	64 000,00 €
Total 2			64 000,00 €
3	ANGLUZELLES	Diverses rues	6 100,00 €
	CHICHEY	diverses Rues	11 200,00 €
	CONFLANS SUR SEINE	Chemin des Grèves	3 300,00 €
Total 3			20 600,00 €
5	CHARMONT	Rues de l'Eglise, de Possesse et de Renaumont	10 080,00 €
	ETREPY	Grande rue	2 100,00 €
	ST AMAND SUR FION	Diverses rues (rue du Haut Hochet (5) - rue du Pont de l'Eglise (5) - rue des Hauts Près(5) - Chemin des Vignes(3))	30 600,00 €
	ST LUMIER EN CHAMPAGNE	rue de Cheppes (2) Place des Diables bleus (6)	19 110,00 €
Total 5			61 890,00 €
6	LA CHAUSSEE SUR MARNE	Rue d'Elbiar	3 000,00 €
Total 6			3 000,00 €
7	CHAUDFONTAINE	remplacement des lanternes en led	7 500,00 €
Total 7			7 500,00 €
1 et 8	CUGR	Remplacement BF CUGR	640 000,00 €
Total 1 et 8			640 000,00 €
Total Travaux sur BF			796 990,00 €

○ **Programme Modernisation**

Lot	Communes	Projet	Total HT
1	AY CHAMPAGNE (mareuil sur ay - bisseuil)	Quai du Moulin à MAREUIL SUR AY	12 600,00 €
	CCGVM	Renouvellement lampe SHP en LED	350 000,00 €
	CHATILLON SUR MARNE	Toute la commune	112 500,00 €
	CUCHERY	Toute la commune	123 700,00 €
	FISMES	RN31 - Tranche 1 & 2 + ROND POINT (travaux complémentaire)	12 675,50 €
		RN31 - Tranche 3	35 000,00 €
	TOURS-SUR-MARNE	Pont de Marne et canal	20 000,00 €
		Rue Heurpé	24 025,00 €
		ZAC côte des noirs - ajout d'une horloge	408,00 €
Total 1			690 908,50 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

Lot	Communes	Projet	Total HT
2	CHAVOT COURCOURT	Remplacement 4 horloges	1 480,00 €
	DAMERY	Toute la commune	245 500,00 €
	DORMANS	Toute la commune	285 000,00 €
	MAGENTA	Remplacement 3 Coffrets EP	8 880,00 €
		Rue Thevenet	22 680,00 €
	MANCY	Remplacement lanternes diverses rues	15 850,00 €
	MARDEUIL	Retrofit Rue Emile Zola et Rue Pierre Curie + Prise Illumination	6 140,00 €
	MAREUIL LE PORT	Toute la commune	131 400,00 €
	MONTMORT LUCY	Toute la commune	83 800,00 €
	MORANGIS	Rue des Prés Marais	19 900,00 €
	MORSAINS	changement d'une horloge	500,00 €
	MOUSSY	Remplacement diverses rues lanternes SHP en LED + Remplacement Horloges	22 050,00 €
	OEUILLY	Toute la commune	132 800,00 €
	PLIVOT	Rue Marechal Leclerc (remplacement 20 lanternesSHP)	13 000,00 €
	ST MARTIN D'ABLOIS	Toute la commune	232 700,00 €
	VAUCHAMPS	diverses rue	19 000,00 €
	VERNEUIL	Toute la commune	57 300,00 €
Total 2			1 297 980,00 €
3	BOUCHY ST GENEST	Toute la commune	28 500,00 €
	BROUSSY LE PETIT	rue du château	7 500,00 €
	CLESLES	diverses rues	88 090,00 €
	ESCLAVOLLES LUREY	diverses rues	24 000,00 €
	FONTAINE DENIS	diverses rues	29 000,00 €
	GOURGANCON	diverses rues	16 115,00 €
	LACHY	sur l'ensemble de la communhe	49 500,00 €
	OYES	diverses rues	26 765,00 €
	ST JUST SAUVAGE	diverses rues	71 500,00 €
	VILLENEUVE LA LIONNE	diverses rues	8 595,00 €
Total 3			349 565,00 €
4	BLANCS COTEAUX	Hameau de Fulaine Saint Quentin à Gionges	4 000,00 €
	COOLUS	diverses rues	38 670,00 €
	GERMINON	Ensemble de la commune	68 110,00 €
	GIVRY LES LOISY	Déplacement armoire rue de la Maire	5 000,00 €
		diverses rues	23 200,00 €
	ISSE	diverses rues	10 500,00 €
	LA VEUVE	Le village	80 000,00 €
	RECY	Route de Louvois(34) Grande Rue(6) Place de la Mairie(2) Salle des Fêtes(3)	33 750,00 €
Lot	Communes	Projet	Total HT
	ST GIBRIEN	remplacement lanterne tout le village	65 860,00 €
	ST MEMMIE	Toute la commune	470 280,00 €
	VELYE	Village	25 020,00 €
	VERT TOULON	Rue du Général De Gaulle	24 000,00 €
	VILLESENEUX	Reste village	24 750,00 €
	VRAUX	diverses rues	23 310,00 €
Total 4			896 450,00 €
5	AMBRIERES	RD 560	10 800,00 €
		rue de Nuisement (21) rue de la Gare et rues adjacentes(20) rues de Mairy, Maltrat et début marguette(9) Chemin des Hauts et Dessales(6)	47 600,00 €
	ECURY SUR COOLE		
	OMEY	diverses rues	28 040,00 €

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

	PONTHION	diverses rues	27 860,00 €
	SAPIGNICOURT	Village	45 760,00 €
	SERMAIZE LES BAINS	Avenue du Gal Sarraill, Rue Lombard, rue Charles Remy et Accès stade Municipal	25 500,00 €
	ST GERMAIN LA VILLE	Rues de l'Epine et de Marson	7 700,00 €
	ST MARTIN AUX CHAMPS	Remplacement d'une horloge rue du Met de la Dame	400,00 €
		tout le village	35 200,00 €
	TROIS FONTAINES	Totalité du village	80 800,00 €
	VAL DE VIERE	Remplacement horloges	800,00 €
Total 5			310 460,00 €
6	BLAISE SOUS ARZILLIERES	Avenue de l'Europe	15 400,00 €
		Rue St Louvent(17) Rue Pierre Gallet(3) Ruelle de l'Eglise(3) Rue du Pont(3) Grande rue(12) Rue du Der(2) Rue Haute(7) Rue Forêt(1)	36 000,00 €
	CLOYES SUR MARNE		
	ECRIENNES	Rue des Grandes Vignes et des Rosières	3 125,00 €
	FRIGNICOURT	Horloges	1 600,00 €
		Rond-point de l'Avenir	5 605,00 €
		diverses rues (rue Haute, rue Charles Marchant, rue de l'Eglise, maison de la Barrière et Rue de l'Aqueduc (hameau de la Gare))	9 100,00 €
	GIGNY BUSSY		
	HAUSSIGNEMONT	diverses rues	20 300,00 €
	LA CHAUSSEE SUR MARNE	Remplacement candélabre chemin de la mairie	2 500,00 €
	LUXEMONT ET VILLOTTE	Grande rue	11 400,00 €
	MARGERIE HANCOURT	RD 396	14 310,00 €
	PRINGY	Chemin des Greves	6 300,00 €
	ST REMY EN BOUZEMONT	Allée de la Formerie	6 000,00 €
		Route des Landres	4 500,00 €
	THIEBLEMONT	Diverses rues (chemin des Jardins x 5, chemin du Moulin x3, rue de la fontaine x4 et ZA x4)	11 200,00 €
Total 6			147 340,00 €
7	ARGERS	diverses rues	16 711,00 €
	CUPERLY	diverses rues	14 500,00 €
	DOMMARTIN DAMPIERRE	Grande rue et rue de l'église	6 100,00 €
	FLORENT EN ARGONNE	Rue de Chanzy - rue Neuve	7 500,00 €
	MASSIGES	Toute la commune + (amoir de commande)	15 100,00 €
	MOIREMONT	route de Charleville	8 900,00 €
	SOMME TOURBE	diverses rues	8 500,00 €
	SOMME VESLE	Rue de Marson	6 300,00 €
	SOUAIN PERTHES LES HURLUS	Rues de Suippes, de Navarin et RD 977	9 725,00 €
	ST JEAN SUR TOURBE	diverses rues	12 500,00 €
Lot	Communes	Projet	Total HT
	VALMY	avenue de la gare	3 335,00 €
	VERRIERES	Rue de Bourgogne	6 175,00 €
	VILLE SUR TOURBE	diverses rues	8 595,00 €
Total 7			123 941,00 €
8	MOURMELON LE PETIT	remplacement de l'ensemble des ampoules par des LED	90 000,00 €
	NOGENT L'ABBESSE	75 rue du Chamalières	2 480,00 €
Total 8			92 480,00 €
Total travaux de Modernisation			3 909 124,50 €

Une ligne complémentaire concernant le renouvellement d'horloges vétustes par des horloges astronomiques pilotées est à prévoir pour un montant de 150 000 €, portant la ligne budgétaire liée à la modernisation à 4 059 124,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées,
- ✓ Autorise le Président à signer les différents actes et ordre de service devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 18-23	Eclairage Public – Adhésion de nouvelles communes
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que 3 communes ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1^{er} janvier 2023, il s'agit des collectivités de ISSE, PONTION et POGNY.

L'entrée de ces 3 nouvelles communes porte à 306 le nombre de communes adhérentes à cette compétence, 127 communes de la CUGR sous convention de gestion viennent s'y ajouter. Ce qui porte le nombre de communes en exploitation à 433 pour un nombre de points lumineux de 55 976.

De plus la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) a demandé s'il était possible de prendre en charge l'exploitation de l'éclairage public des zones d'activités pour lesquelles la CAECPC est compétente. Il s'agit de 282 points lumineux répartis dans 8 zones d'activités situées dans les communes d'ATHIS, de BLANCS COTEAUX, d'EPERNAY, de MARDEUIL et de PIERRY.

Cette prise en charge de l'exploitation serait faite sous couvert d'une convention d'exploitation et de gestion de l'éclairage public comme l'autorise le CGCT sur le même modèle de ce qui a été mis en place avec la CUGR.

Monsieur De COURSON demande si c'est la première fois qu'un adhérent souhaite transférer qu'une partie de la compétence.

Monsieur le Président lui répond qu'en effet, c'est la première fois que le SIEM ne s'occupera pas de la compétence sur la totalité du territoire de l'adhérent. Toutefois, il exercera bien la compétence entièrement sur les zones d'activités c'est-à-dire la maintenance et l'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Accepte le transfert de la compétence des trois communes ci-dessus au SIEM, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- ✓ Accepte la prise en charge de l'exploitation de l'éclairage public des zones d'activités pour lesquelles la CAECPC est compétente,
- ✓ Autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout acte administratif nécessaire à sa mise en œuvre.

	Compétence IRVE : IRVE et SDIRVE : Point d'Etape
--	---

Rapporteur : Monsieur ROULOT, Vice-Président.

- **SDIRVE - Point d'étape**

1 - Cadre général

Le Grand Reims et le Syndicat intercommunal d'énergie de la Marne (SIEM 51) ont lancé un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides (SDIRVE).

Les SDIRVE sont issus de :

- La loi Grenelle II de juillet 2010 qui a créé la compétence IRVE pour les communes et intercommunalités ;
- La loi d'orientation des mobilités (décembre 2019), qui a créé les SDIRVE.

La mise en œuvre des SDIRVE est précisée par voie réglementaire (arrêtés et décrets de mai 2021).

Obligatoires pour les Zones à faibles émissions urbaines (ZFE), les SDIRVE sont facultatifs ailleurs mais fortement incitatifs. Ils donnent aux autorités organisatrices de mobilités un rôle de chef d'orchestre de la mobilité électrique dans le territoire, pour développer les infrastructures de recharge, au bénéfice des habitants et des visiteurs (transit, tourisme...), et coordonner les investissements publics et privés. Par ailleurs, après adoption et avis préfectoral, ils garantissent une subvention de 75% des coûts de raccordement (taux de réfaction) au réseau électrique jusqu'en fin 2025, échéance probablement prorogée.

2 - Organisation du SDIRVE dans la Marne

L'élaboration du SDIRVE de la Marne comprend trois phases :

- Diagnostic territorial de la mobilité électrique (parc de véhicules, infrastructures, données de circulation...) ;
- Évaluation et territorialisation des besoins de déploiement des IRVE à moyen terme (2025, 2030, 2035), à partir du diagnostic initial, de l'évolution attendue du parc, des usages constatés, des spécificités de chaque commune (type d'habitat, pôles d'attractivité...) ;
- Modalités de mise œuvre : financements, coordination public / privé, modèles juridiques.

Une large concertation est en cours. Elle s'adresse à tous les acteurs concernés par la mobilité électrique dans la Marne, sous forme de comités techniques et de réunions complémentaires (visioconférence d'information des maires...).

Le portage politique est assuré par un comité de pilotage, qui réunit des représentants du Grand Reims et du SIEM, de l'État, de la Région, du Conseil départemental, des EPCI et d'Enedis.

3 – Le SDIRVE de la Marne en chiffres

En France, depuis deux ans, la croissance de la mobilité électrique est spectaculaire. Elle devrait se poursuivre, à un rythme soutenu dans les prochaines années. Il en est de même dans la Marne. D'ici 2025, le parc devrait être multiplié par trois, par près de dix d'ici 2030 et par quinze en 2035. Le Grand Reims représente 60% des véhicules électriques de la Marne.

3.1 - Évolution du parc de véhicules électriques et hybrides dans la Marne (analyse prospective réalisée dans le cadre du SDIRVE)

2022	2025	2030	2035
6 618	19 829	59 505	106 952

Dont Grand Reims

2022	2025	2030	2035
3 840	11 688	35 194	63 253

A savoir : le scénario présenté est prudent. D'autres scénarios prospectifs évoquent un accroissement plus rapide du parc automobile électrique.

Les besoins qui en résultent touchent trois types d'usages :

- Recharge du quotidien (domicile, travail) : bornes lentes à accélérées, plusieurs heures de charge ;
- Recharge de confort ou d'opportunité (tourisme, zones commerciales...) : bornes accélérées, charge complète en 2h30 environ ;
- Recharge de transit (trafic routier...) : bornes rapides ou très rapides, charge de 30 minutes environ.

Les temps de charge sont donnés à titre indicatif.

Pour y répondre, le SDIRVE pourrait s'orienter vers un équipement de la Marne de plus de 6 000 points de charge ouverts au public supplémentaires. Le Grand Reims représenterait 68 % de ces points de charge.

3.2 - Évolution des IRVE dans la Marne et évaluation des investissements nécessaires

2022	2025	2030	2035
648	1 534	3 858	6 766

Dont Grand Reims

2022	2025	2030	2035
298	942	2 592	4 571

A savoir :

- Là encore, le scénario présenté est prudent. Le scénario d'Enedis prévoit par exemple 9 026 IRVE en 2035, soit près de 30 % plus haut ;
- Les points de charge accélérée restent largement majoritaires ; la part des IRVE rapides ou très rapides représente moins de 10% du total. Elle sera assez largement assumée par des investisseurs privés.

D'ici 2025, les investissements nécessaires sont évalués à 8,5 millions d'euros, soit environ 2,8 millions par an. Sur le territoire du Grand Reims, l'investissement serait de l'ordre de 5,6 millions d'euros.

D'ici 2035, il sera porté à 64,6 millions, dont 39,6 millions pour équiper le territoire de la CUGR.

Monsieur PUJOL souhaite partager son expérience. Il utilise un véhicule électrique depuis plus de 10 ans et s'est rendu compte qu'il fallait des charges rapides pour être plus serein dans ces déplacements.

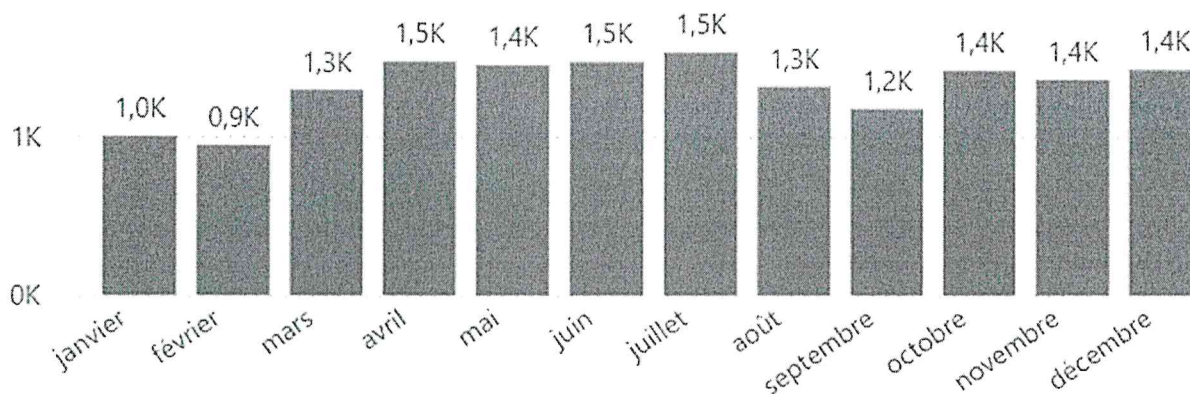
Monsieur De COURSON demande si cet investissement sera rentable et si le SIEM a déjà des retours d'expériences.

Monsieur le Directeur lui répond qu'il n'est pas vraiment question de rentabilité puisqu'il s'agit d'un service public et que tout le monde doit pouvoir avoir accès à une borne de recharges. La rentabilité est donc laissée aux acteurs privés.

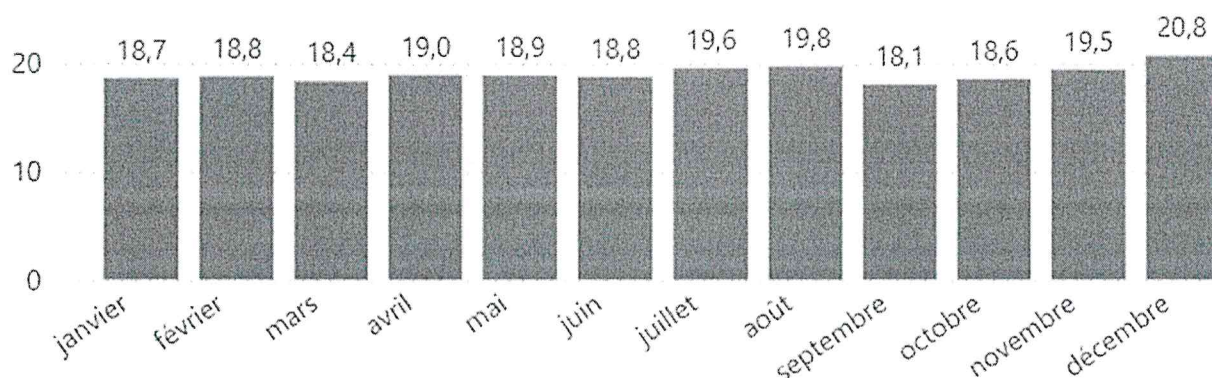
- IRVE

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments de détails reprenant l'utilisation des bornes de recharges pour VE mis en œuvre par le SIEM et exploités par notre SPL durant l'année 2022 :

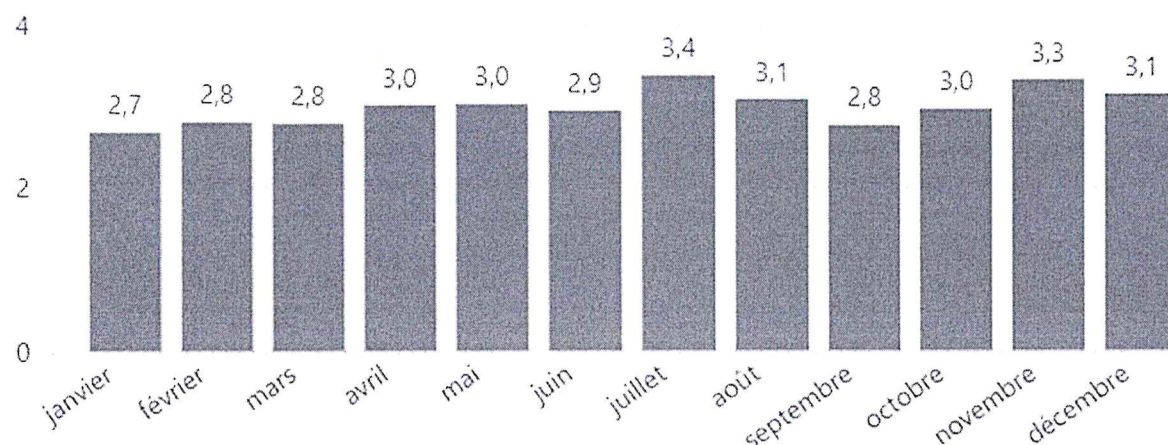
Nombre de session réussie par mois



Consommation moyenne en kWh par session réussie

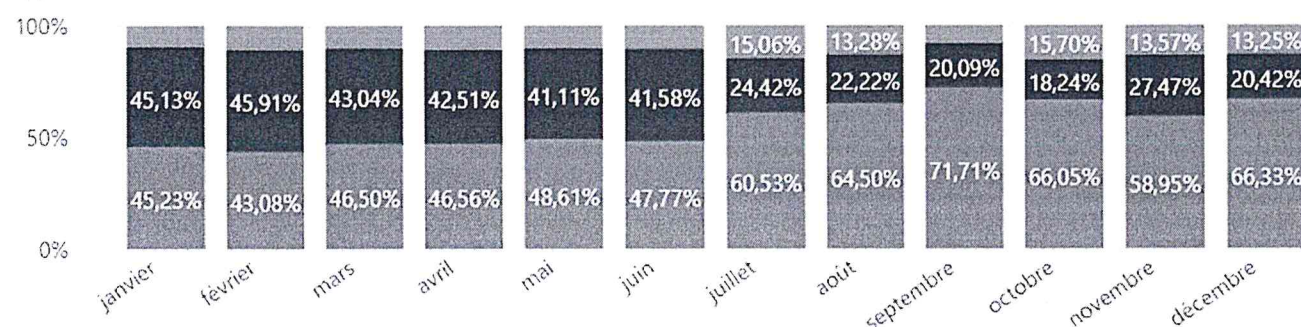


Temps de charge moyen (en heure)

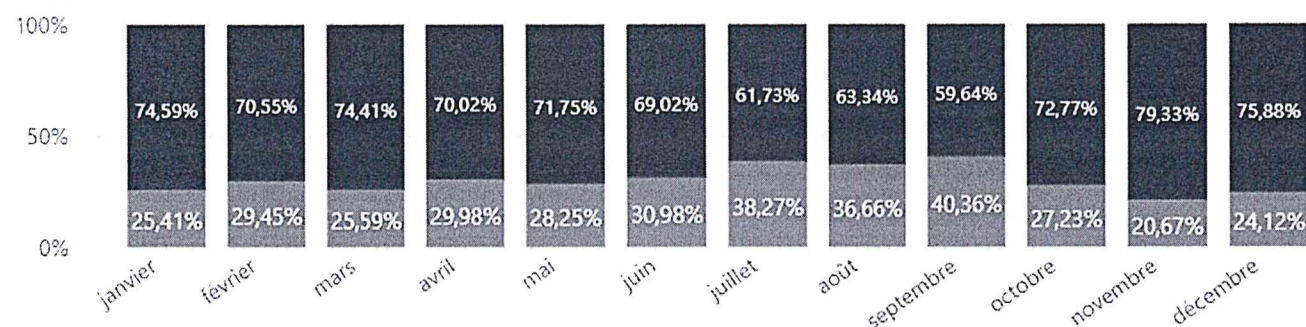


Type d'abonnés

Type client : abonné (gris), itinérant (noir), onetime (blanc)



Charge réussies (full) : non réussie (gris), réussie (noir)



Délibération n° 19-23

Région Grand Est – demande de subvention

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que le SIEM va déposer deux demandes de subvention à la Région Grand Est concernant :

- l'acquisition du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS),
- Le géoréférencement des ouvrages d'éclairage public.

Ce dépôt portera sur une demande de financement à hauteur de 60% de ces deux projets dans le cadre des actions ayant pour intitulé :

- **PR01** - Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises
- **PR01_RSO1.2_TA1** - Développement numérique de l'action publique

Réunion du Comité Syndical du 9 mars 2023

En contrepartie de l'octroi de ce financement, l'ensemble des données produites et cofinancées par ce programme seront mises à disposition en Open Data.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Accepte le dépôt de demandes de subvention à hauteur de 60% des sommes éligibles,
- ✓ Autorise le Président à signer tout acte en lien avec ces demandes ainsi que la mise à disposition des données produites en Open Data.

Délibération n°20-23	Aménagement Numérique - Restitution compétence aux EPCI - demande d'intervention auprès du Président de la Région Grand-Est
-----------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Après la présentation du budget annexe relatif à l'Aménagement Numérique, le Comité Syndical demande à M. le Président ou en est la restitution du patrimoine construit aux différents EPCI lors des opérations de montée en débit.

M. le Président expose qu'à ce jour, et malgré la délibération n° 43-18 prise par le SIEM statuant sur la restitution de la compétence aux quatre EPCI concernés, rien n'a été acté pour le moment.

Des négociations ont été menées en parallèle avec la Région Grand Est, mais là aussi il reste une situation de blocage.

M. le Président rappelle que conformément au cahier des charges de concession signé entre la Région Grand Est et la société Losange, les opérations de montée en débit marnaises ont vocation à être reprises en exploitation par ce délégataire.

A l'issue du débat, le Comité Syndical, à l'unanimité, demande qu'il soit engagé dès cette année le processus de restitution des ouvrages de montée en débit aux EPCI concernés et charge M. le Président de prendre contact avec M. le Président de la Région Grand Est pour négocier l'intégration des ouvrages et du service de montée en débit dans la concession lié à l'aménagement numérique du territoire régional.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour.

- ✓ Demande qu'il soit engagé, dès cette année, le processus de restitution des ouvrages de montée en débit aux EPCI concernés,
- ✓ Charge le Président de prendre contact avec le Président de la Région Grand Est pour négocier l'intégration des ouvrages et du service de montée en débit dans la concession liée à l'Aménagement Numérique du territoire régional.

	<u>Question diverses</u>
--	---------------------------------

Monsieur le Président souhaite montrer aux membres du Comité, les dégradations qui ont eu lieu cette nuit sur nos infrastructures fibre du Nord-Rémois. Le coût des dégradations est estimé à près de 200 000 €.

La séance est levée à 12h10.



Le secrétaire de séance, C. CORBEAUX

A Châlons-en-Champagne, le 9 mars 2023.



Le Président, P. DESAUTELS